

Éléments pour la stratégie nationale de la France dans l'ERIC DARIAH

1) Préambule

Ce document vise à définir la politique de la TGIR Huma-Num pour l'infrastructure européenne DARIAH pour les trois années à venir (2017-2019). Il convient de rappeler que le CNRS et le MENESR ont confié à la TGIR Huma-Num la coordination de la participation française dans l'ERIC DARIAH et dans l'ERIC CLARIN.

Ce document a été validé par le comité de pilotage et le conseil scientifique de la TGIR Huma-Num.

2) Contexte historique

Le projet DARIAH a été lancé en 2006 dans le cadre de ESFRI (*European Strategy Forum on Research Infrastructures*) afin de doter l'Union Européenne d'une infrastructure d'échange et de services en commun. Jusqu'en 2014, les partenaires fondateurs du projet (France, Allemagne, Hollande) ont défini le cadre scientifique et organisationnel (les VCC, *Virtual Competency Centers*, les activités et tâches des VCC, etc.) de DARIAH¹, ce qui a abouti à la création d'un ERIC (*European Research Infrastructure Consortium*) en juillet 2014. L'ERIC a le statut d'organisation internationale. L'objet de DARIAH est d'être en appui à la recherche fondée sur des objets numériques et de favoriser la diffusion des méthodes associées dans le domaine des Sciences Humaines et du champ patrimonial (Art & Humanities). Il s'agit concrètement de :

- Mettre à disposition des ressources numériques
- Mettre à disposition des services numériques
- Partager et valoriser des compétences à l'échelle Européenne

En 2015, l'assemblée générale de DARIAH a proposé la création de *Working Groups* thématiques sur le modèle de ceux de la RDA (*Research Data Alliance*). Parallèlement, la structure opérationnelle de l'ERIC DARIAH s'est mise en place. Le nombre de pays partenaires a considérablement augmenté puisqu'il est de dix-sept en 2016, auquel il faut ajouter des institutions membres et des projets affiliés.

L'ERIC DARIAH a également répondu à un appel H2020 destiné à soutenir sa phase de construction : « HUMANITIES at SCALE ». Par ailleurs, l'ERIC a soutenu et participe à un autre projet H2020, « PARTHENOS », lié aux infrastructures de recherche. Dans ces deux programmes, DARIAH, en tant qu'organisation internationale, est partenaire ainsi que des pays affiliés à DARIAH. La participation française à ces deux programmes est coordonnée par Huma-Num.

Il convient de rappeler que la contribution des partenaires dans DARIAH est réalisée en nature (*In Kind*) et en financement des pays vers l'ERIC (150k€ en moyenne payés par la France, financés sur le budget de la TGIR Huma-Num). Le montant de la contribution est basé sur le PIB du pays, et sa répartition est fixée à 90% de *In Kind* et 10% en cash. Dans la phase de démarrage de l'ERIC (2014-2015), la France a lancé un appel à contribution à l'ensemble des communautés SHS ce qui a permis de présenter 39 contributions en 2015.

¹ Voir : <http://dariah.eu/about/organisation.html> [d.c. 2016/06/19].

Pour l'année 2016, le comité de pilotage de la TGIR Huma-Num, sur recommandation du conseil scientifique, a décidé de prolonger la totalité des précédentes contributions en nature. La première vague de contributions 2015, et son analyse par le conseil scientifique de la TGIR, ont permis d'identifier la nécessité d'un ajustement de cette notion de contribution *In Kind*. Cet ajustement était nécessaire en raison de la très grande hétérogénéité des contributions au niveau national. Par ailleurs, les autres pays membres portent un intérêt variable à DARIAH et ont développé des modèles d'organisation très différents ce qui a produit des types de contributions difficilement comparables tant en termes de quantité que de valeur (scientifique et financière).

Les années 2015 et 2016 sont donc des années d'évolution du « logiciel » DARIAH qui s'oriente actuellement vers un dispositif permettant de répondre à des appels H2020 sur les appels liés aux infrastructures. L'ERIC DARIAH constitue de fait un consortium (17 pays déjà rassemblés) étant à même de répondre directement aux appels de la Commission Européenne.

L'un des enjeux majeurs de DARIAH est actuellement de pouvoir justifier son bilan et en premier lieu la pertinence de son fonctionnement opérationnel avant la fin de la première phase d'engagement des principaux pays au terme de ses cinq premières années d'existence (2014-2019).

3) Propositions pour une feuille de route de la participation française dans DARIAH

a) Consolider l'action de la France dans DARIAH

La TGIR Huma-Num considère que ces différentes activités nécessitent un cadrage des choix scientifiques, techniques et organisationnels. Il convient notamment d'éviter que des initiatives individuelles, quand bien même scientifiquement légitimes, soient contre-productives, par exemple dans le cas où elles ne s'inscrivent pas dans une politique d'interopérabilité ou encore de mise en conformité au travers de standards internationaux (méthodes, modèles, dissémination). De même, il est nécessaire de s'impliquer dans les activités de l'ERIC DARIAH sans pour autant fragiliser le fonctionnement des services numériques de la TGIR en se projetant trop en avance et à moyens constants. Il s'agit de proposer un mode de participation réaliste, ancré dans une réalité de moyen qui valorise et partage les savoirs faire français dans DARIAH. Une meilleure organisation de la contribution en nature française et une implication au bon niveau de la France dans le suivi du pilotage de DARIAH doivent permettre cette stratégie.

b) Organiser la contribution française : du réseau à l'infrastructure

Après deux années d'expérimentation la France est en mesure de stabiliser l'organisation de sa contribution autour de principes permettant l'implication des communautés scientifiques en lien avec des services d'infrastructures robustes.

La contribution *In Kind* de la France a été construite en 2015 à partir d'un appel très large qui a permis de repérer des projets très divers. L'analyse par le conseil scientifique de la TGIR de ces contributions distingue les briques structurantes de projets aux objectifs hétérogènes. Elle pointe également le risque de restreindre l'objectif à une simple labellisation des contributions et à entretenir un malentendu de la part de contributeurs espérant en retour un financement direct de la part de DARIAH. Enfin, la difficulté d'évaluer les aspects budgétaires et de comparer les contributions des différents pays a conduit l'ERIC DARIAH à réfléchir à des descriptions plus précises et homogènes des contributions des différents pays ainsi qu'à la définition de critères d'évaluations. Il conviendra de suivre de près et d'accompagner ce processus. Sur ce point, l'année 2017 sera une année de transition.

Si on peut espérer qu'à moyen ou long terme DARIAH favorise l'émergence de réseaux d'expertise, notamment à partir des participations aux *Working groups* qui sont en cours de démarrage et des projets H2020 liés à DARIAH, la France doit s'appuyer sur des briques solides tout en favorisant la montée en puissance de projets émanant des communautés.

La TGIR propose de définir un schéma qui d'une part, s'appuie plus fortement sur les infrastructures SHS ayant un fort potentiel de développement au niveau européen et permettant d'entraîner avec elles des initiatives utilisant leurs services (TGIR, IR, MSH, consortiums) et qui, d'autre part, favorisent une meilleure articulation avec les activités des *Working groups* et des *Work packages* des programmes H2020 créés autour de DARIAH.

Cette organisation doit reposer sur un objectif de passage au niveau européen de réalisations issues de la structuration des SHS en France qui trace une ligne de force fondée sur une chaîne définie verticalement de la façon suivante dans une initiative *bottom-up* :

- Vivier constitué à partir des projets des unités de recherche et équipes d'accueil (projets de services, outils, pouvant alimenter les infrastructures nationales) et MSH :

La TGIR Huma-Num a lancé et financé au printemps 2016, une enquête auprès des établissements d'enseignement supérieur et de recherche afin de constituer un premier état des lieux des programmes de recherche et dispositifs se définissant eux-mêmes comme appartenant aux humanités numériques. Ceux-ci ont été filtrés selon le critère suivant : le projet doit se définir comme étant innovant (en termes d'organisation et de méthodes), interdisciplinaire, ayant une taille critique et une politique d'ouverture vers des partenaires en Europe.

Cette enquête permet de constituer un vivier de programmes et d'initiatives qui, orienté vers les consortiums de la TGIR Huma-Num, permet d'alimenter à la fois les travaux nationaux mais aussi de les associer aux dispositifs européens au travers des programmes quadriennaux des consortiums. Par ailleurs, l'enquête elle-même constituera en tant que telle une contribution de la TGIR Huma-Num à DARIAH.

- Consortiums de la TGIR Huma-Num :

La contribution à DARIAH sera également constituée d'un élément issu du programme de chaque consortium de la TGIR Huma-Num. Les consortiums de la TGIR étant constitués d'équipe de recherche (plus d'une centaine), mais aussi d'institutions culturelles et patrimoniales du numérique (bibliothèques, musées, etc.), ces programmes constitueront le second maillon de la chaîne en facilitant des partenariats.

- Services numériques de la TGIR Huma-Num et les grands opérateurs de l'IST dans les SHS :

En impliquant de façon horizontale les grands opérateurs de l'IST en SHS et l'ensemble des services numériques de la TGIR, l'axe central de la contribution française correspond au cœur des besoins de l'infrastructure DARIAH (*DARIAH Core*). Cette partie de la contribution sera constituée par les services de la TGIR (notamment ISIDORE et NAKALA) ainsi que par des services des grands partenaires : Centre pour la communication scientifique directe (CCSD), Open Editions/CLEO, Persée, Programme du ministère de la culture et de la communication (MCC).

Ces trois types de contribution s'appuient sur les critères suivants fondamentaux dans la perspective de l'infrastructure européenne :

- Les contributions émanent d'une structure interdisciplinaire reconnue (la TGIR Huma-Num ou une unité de recherche, consortium, fédération) ou d'une structure organisationnelle géographique telle que les MSH.
- Les contributions s'appuient sur un socle scientifique innovant reconnu par la communauté (articles scientifiques, livrables ANR, réalisation de plateformes).
- Les contributions s'appuient sur un socle technologique conforme aux standards ou aux normes promus par la communauté internationale et dont la gestion nationale est assurée par la communauté scientifique.
- Les contributions proposent une planification précise qui favorise la montée en compétences de la communauté scientifique.
- Les contributions proposent une organisation à moyen terme qui garantit la durabilité des ressources et des services proposés.
- Les contributions peuvent s'inscrire dans les activités des WG existants, se proposent de participer à la création d'un WG sur la thématique de la contribution ou envisagent de participer aux projets européens portés par DARIAH.

Cette organisation résout certaines difficultés rencontrées ces deux dernières années : suppression des appels à contributions ouverts suscitant des espoirs de financement directs déçus, suppression des « évaluations » sur critères vagues, convergence de la dynamique des partenaires TGIR/outils numériques pour la recherche SHS, création d'une tête de réseau national associant un nombre de partenaires limité permettant d'inclure toute nouvelle contribution arrivant à une certaine maturité (pérennité, appropriation large de la part d'une communauté, stratégie et plan de développement à long terme).

Ainsi organisée la contribution de la France est concentrée autour de quelques grandes réalisations des MSH, des consortiums et des opérateurs nationaux partenaires de la TGIR afin de peupler en services numériques fonctionnels le réseau DARIAH-EU. Cela répondra aux besoins des membres de DARIAH et permettra de valoriser des contributions jouant déjà la carte du travail en réseau au niveau national.

c) Structurer le pilotage de la France

Le MENESR a confié au CNRS la mission de représenter la France dans l'ERIC DARIAH, la TGIR Huma-Num est l'opérateur de la participation nationale.

A ce titre la TGIR Huma-Num organise les contributions *In Kind* et gère à partir de son budget la cotisation annuelle. Elle représente la France au JRC (Joint Research Committee)², entretient un lien étroit avec le DCO (DARIAH Coordination Office)³ et participe aux réunions de travail du réseau des coordinateurs nationaux (NCC).

Le MENESR est le représentant de la France à l'AG en collaboration avec le CNRS. La TGIR organise la préparation de la représentation de la France dans les AG et peut le cas échéant être désignée pour remplacer le MENESR. La TGIR transmet tous les documents préparatoires à la cellule des participations du CNRS, via l'INSHS, pour information.

² The Joint Research Committee organises the scientific and technical integration of DARIAH activities. It is chaired by Henk Harmsen, the DARIAH Chief Integration Officer (CIO) and consists of the Heads of each of DARIAH's [Virtual Competency Centres](http://www.dariah.eu/about/organisation/joint-research-committee.html). (<http://www.dariah.eu/about/organisation/joint-research-committee.html>)

³ The daily work of DARIAH-EU, whose formal seat as an ERIC is in Paris, is undertaken by the DARIAH-EU Coordination Office (DCO). The DCO itself is based in Berlin ([Centre Marc Bloch](#)), Goettingen ([GCDH](#)) and The Hague ([DANS](#)). The DCO is responsible for finance, coordination and communications.